



**2021/2058(INI)**

23.7.2021

# PROJET DE RAPPORT

sur la politique des sports de l'Union européenne: bilan et pistes pour l'avenir  
(2021/2058(INI))

Commission de la culture et de l'éducation

Rapporteur: Tomasz Frankowski

## SOMMAIRE

	<b>Page</b>
PROPOSITION DE RÉOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN .....	3
EXPOSÉ DES MOTIFS .....	10

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

### sur la politique des sports de l'Union européenne: bilan et pistes pour l'avenir (2021/2058(INI))

*Le Parlement européen,*

- vu les articles 6 et 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), qui précisent les compétences et l'action de l'Union dans le domaine du sport, en particulier la promotion des enjeux européens du sport, tout en tenant compte de ses spécificités, de ses structures fondées sur le volontariat ainsi que de sa fonction sociale et éducative,
- vu le programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations unies et ses 17 objectifs de développement durable (ODD), en particulier le rôle du sport en tant qu'élément important du développement durable et ses contributions à la paix, à la promotion de la tolérance et du respect, à l'autonomisation des femmes et des jeunes, de l'individu et de la collectivité, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de santé, d'éducation et d'inclusion sociale<sup>1</sup>,
- vu le règlement (UE) 2021/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant Erasmus +, le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, et abrogeant le règlement (UE) n° 1288/2013<sup>2</sup>, et notamment son chapitre consacré au sport,
- vu le livre blanc de la Commission du 11 juillet 2007 sur le sport (COM(2007)0391),
- vu la communication de la Commission du 18 janvier 2011 intitulée «Développer la dimension européenne du sport» (COM(2011)0012),
- vu la communication de la Commission du 7 juillet 2020 sur la mise en œuvre et la pertinence du plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport pour 2017-2020 (COM(2020)0293), et notamment ses recommandations pour l'avenir,
- vu les lignes directrices de l'UE du 16 novembre 2012 concernant la double carrière des athlètes – Recommandations pour des mesures en faveur de la double carrière dans le sport de haut niveau,
- vu sa résolution du 2 février 2012 sur la dimension européenne du sport<sup>3</sup>,
- vu sa résolution du 14 mars 2013 sur les matchs truqués et la corruption dans le sport<sup>4</sup>,

---

<sup>1</sup> Résolution intitulée «Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030», adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2015, A/RES/70/1.

<sup>2</sup> JO L 189 du 28.5.2021, p. 1.

<sup>3</sup> JO C 239E du 20.8.2013, p. 46.

<sup>4</sup> JO C 36 du 29.1.2016, p. 137.

- vu sa résolution du 11 juin 2015 sur les dernières révélations concernant les cas de corruption au plus haut niveau de la FIFA<sup>5</sup>,
- vu sa résolution du 2 février 2017 sur une approche intégrée de la politique des sports: bonne gouvernance, accessibilité et intégrité<sup>6</sup>,
- vu sa résolution du 10 février 2021 sur l’incidence de la COVID-19 sur la jeunesse et le sport<sup>7</sup>,
- vu sa résolution du 19 mai 2021 contenant des recommandations à la Commission sur les défis pour les organisateurs d’événements sportifs dans l’environnement numérique<sup>8</sup>,
- vu la résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur le plan de travail de l’Union européenne en faveur du sport (1<sup>er</sup> janvier 2021-30 juin 2024)<sup>9</sup>, en particulier ses domaines prioritaires,
- vu les conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur la lutte contre la corruption dans le sport (2019/C 416/03)<sup>10</sup>,
- vu les conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur l’impact de la pandémie de COVID-19 et la relance du secteur sportif (2020/C 214 I/01)<sup>11</sup>,
- vu les conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, intitulées «Donner des moyens d’action aux entraîneurs en améliorant les possibilités d’acquérir des aptitudes et des compétences»<sup>12</sup>,
- vu les conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur l’innovation dans le sport<sup>13</sup>,
- vu la convention du Conseil de l’Europe du 16 novembre 1989 contre le dopage,
- vu la convention du Conseil de l’Europe du 18 septembre 2014 sur la manipulation de compétitions sportives,
- vu la convention du Conseil de l’Europe du 3 juillet 2016 sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives,
- vu la convention internationale de l’UNESCO du 19 octobre 2005 contre le dopage dans

---

<sup>5</sup> JO C 407 du 4.11.2016, p. 81.

<sup>6</sup> JO C 252 du 18.7.2018, p. 2.

<sup>7</sup> Textes adoptés de cette date, P9\_TA(2021)0045.

<sup>8</sup> Textes adoptés de cette date, P9\_TA(2021)0236.

<sup>9</sup> JO C 419 du 4.12.2020, p. 1.

<sup>10</sup> JO C 416 du 11.12.2019, p. 3.

<sup>11</sup> JO C 214I du 29.6.2020, p. 1.

<sup>12</sup> JO C 196 du 11.6.2020, p. 1.

<sup>13</sup> JO C 212 du 4.6.2021, p. 2.

le sport,

- vu son étude de juin 2021 sur «La politique des sports de l’Union européenne: bilan et pistes pour l’avenir»<sup>14</sup>,
  - vu le rapport final d’Ecorys, de KEA et de Sport et Citoyenneté à la DG Éducation, jeunesse, sport et culture de la Commission européenne de juin 2016, intitulé «Cartographie et analyse de la spécificité du sport»,
  - vu le rapport d’Ecorys et de SportsEconAustria à la Commission européenne de 2020 intitulé «Étude cartographique de la Commission européenne mesurant l’impact économique de la COVID-19 sur le secteur du sport dans l’UE»,
  - vu l’article 54 de son règlement intérieur,
  - vu le rapport de la commission de la culture et de l’éducation (A9-0000/2021),
- A. considérant que le sport joue un rôle clé dans la vie sociale, culturelle et éducative des citoyens européens et véhicule des valeurs telles que la démocratie, le respect, la solidarité, la diversité et l’égalité;
- B. considérant que le sport facilite l’intégration, en particulier celle des personnes moins favorisées;
- C. considérant que le sport est un secteur économique en pleine expansion qui contribue à la croissance et à l’emploi dans l’Union et, partant, à sa prospérité;
- D. considérant que la COVID-19 a eu des répercussions négatives sur le sport;
- E. considérant que l’Union devrait s’efforcer de développer davantage la dimension européenne du sport tout en respectant sa spécificité;
- F. considérant que la politique des sports de l’Union doit soutenir à la fois le sport d’élite et le sport de masse;
- G. considérant que le sport a une incidence positive sur la santé et le bien-être des citoyens;
- H. considérant que le sport est confronté à une série de défis tels que des problèmes de gouvernance, la corruption, le trucage de matchs, le dopage, les difficultés de financement, le piratage numérique, les modèles exclusivement fondés sur le profit, les violations des droits de l’homme, la discrimination et la violence;

### ***Renforcer la visibilité, la coopération et l’intégration dans les politiques de l’Union***

1. invite l’Union à adopter une approche plus globale de la politique des sports et à redoubler d’efforts pour l’intégrer dans les autres politiques de l’Union;

---

<sup>14</sup> Mittag, J. et Naul, R. (2021), *La politique des sports de l’Union européenne: bilan et pistes pour l’avenir*, Parlement européen, étude pour la commission CULT – département des politiques structurelles et de cohésion, Bruxelles.

2. souligne la nécessité de renforcer la coopération interinstitutionnelle et la collaboration avec les acteurs du sport;
3. invite la Commission à mettre en place une coopération structurée régulière et de haut niveau avec tous les acteurs du sport et d'autres institutions, afin de formuler des recommandations d'action plus ciblées et plus contraignantes en ce qui concerne les défis auxquels est confronté le secteur du sport;
4. invite la Commission à présenter une communication sur l'avenir du sport liée aux objectifs stratégiques de l'Union;
5. souligne la nécessité d'associer davantage le Parlement à l'établissement d'un cadre pour des débats politiques réguliers et une action en faveur du sport;

### ***Conforter les principes d'un modèle sportif européen***

6. reconnaît l'importance d'un modèle sportif européen fondé sur des valeurs et se propose de le développer davantage, dans l'intérêt des citoyens et des parties prenantes;
7. prend acte de la diversité des modèles et des approches en fonction des sports et des différents pays, tout en considérant qu'il convient de renforcer et de protéger davantage le socle commun du sport européen;
8. appelle de ses vœux un modèle sportif européen qui reconnaisse la nécessité d'un engagement fort en faveur de l'intégration des principes de solidarité, de durabilité, d'inclusion, de compétition ouverte et de mérite sportif;
9. reconnaît le rôle des fédérations dans la gestion de leur discipline et encourage une coordination plus étroite avec les autorités et toutes les parties prenantes concernées;
10. souligne la nécessité d'accroître la solidarité et la redistribution financière, en particulier entre le sport professionnel et le sport de masse;
11. invite le Parlement européen à jouer un rôle plus actif dans la diplomatie sportive;
12. exhorte les pouvoirs publics ainsi que les fédérations et organisations sportives à défendre des valeurs telles que les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit lorsqu'ils attribuent l'organisation de grandes manifestations sportives;

### ***Consolider la bonne gouvernance et l'intégrité***

13. estime qu'un engagement renouvelé en faveur d'une bonne gouvernance est nécessaire afin de rééquilibrer les aspects sociaux et économiques du sport et de veiller au respect de la représentation des parties prenantes dans les organes de décision;
14. invite les organisations sportives internationales, européennes et nationales et les organisations représentatives des parties prenantes à mettre en œuvre les normes de gouvernance les plus élevées;
15. prie instamment les instances dirigeantes du sport de prendre des mesures en faveur de la diversité et de l'inclusion, en particulier pour accroître le nombre de femmes et de

personnes appartenant à des minorités ethniques aux postes de direction;

16. invite les institutions de l'Union à œuvrer en faveur des droits fondamentaux des athlètes, y compris la liberté d'association, la négociation collective et la non-discrimination;
17. invite les États membres, les instances dirigeantes du sport et les clubs à reconnaître le statut des supporters dans le sport en les associant aux organes de gouvernance et de décision;
18. invite la Commission à approfondir sa pratique du dialogue social et à l'étendre à tous les sports professionnels;
19. accueille favorablement les réformes et mesures visant à améliorer la transparence et la responsabilité sur le marché des transferts de joueurs pour l'ensemble des sports et demande instamment la poursuite des efforts dans ce domaine;
20. insiste sur le fait que la lutte contre la corruption dans le sport requiert une coopération transnationale entre toutes les parties prenantes et toutes les autorités;
21. exhorte le Conseil et la Commission à ne pas repousser davantage la signature et la ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives;
22. souligne la nécessité de campagnes d'information et d'éducation sur la prévention du dopage, du trucage de matchs et d'autres problèmes liés à l'intégrité, en mettant l'accent sur le sport amateur;

***Faire en sorte que le sport soit sûr, inclusif et équitable***

23. invite la Commission et les États membres à veiller à ce que la politique et la législation du sport favorisent l'égalité entre les hommes et les femmes, en accordant une attention particulière à la couverture médiatique, aux écarts de rémunération, aux disparités en matière de récompenses et au harcèlement;
24. invite la Commission à reconnaître l'importance de l'inclusion sociale des réfugiés, des minorités ethniques et de la communauté LGBTQI+ dans le sport, et à œuvrer en faveur de cette inclusion;
25. prie instamment les instances sportives et les pouvoirs publics de lutter efficacement contre la discrimination, la violence et les discours de haine, et de garantir un sport sûr et inclusif pour tous les athlètes, les spectateurs et le personnel dans les enceintes sportives et en ligne;
26. demande aux États membres d'intensifier leurs efforts en faveur de l'inclusion des personnes handicapées dans les activités et programmes sportifs;
27. invite les institutions de l'Union, les États membres et les organismes sportifs à accorder la priorité aux politiques qui protègent les enfants de toutes les formes d'abus et donnent accès à des voies de recours;

***Promouvoir des modes de vie sains et actifs ainsi que des perspectives d'éducation et de développement***

28. invite les États membres et les pouvoirs publics à développer les infrastructures sportives et à accroître le nombre d'heures dévolues à l'éducation physique et aux activités physiques périscolaires dans les écoles;
29. se félicite des initiatives et campagnes encourageant l'activité physique, telles que la Semaine européenne du sport, #BeActive, et HealthyLifestyle4All (un mode de vie sain pour tous);
30. souhaite que les lignes directrices de l'Union sur la double carrière des sportifs soient étendues à l'ensemble du personnel sportif œuvrant dans le sport structuré, et appelle de ses vœux des initiatives ciblées de reconversion;
31. met l'accent sur le rôle des entraîneurs et du personnel sportif dans le développement des compétences et l'éducation des jeunes;
32. suggère à la Commission de mettre en place un réseau d'ambassadeurs du sport qui tire parti de l'influence de sportifs reconnus et respectés pour encourager l'activité physique et des modes de vie sains;
33. invite la Commission et les États membres à créer un système de reconnaissance des qualifications acquises par les volontaires;

***Aider le sport à contribuer à la relance***

34. insiste sur la nécessité de mécanismes de soutien pour remettre le secteur du sport sur les rails à la suite de la pandémie de COVID-19;
35. souligne qu'il est indispensable d'accroître encore les financements en faveur du sport;
36. se félicite de l'augmentation du budget alloué au sport dans le cadre du nouveau programme Erasmus + et plaide pour des synergies supplémentaires entre les programmes et les fonds;
37. invite la Commission à accepter/approuver davantage de projets pilotes et d'actions préparatoires dans le domaine du sport;
38. demande aux autorités nationales, régionales et locales de reconnaître le rôle clé du sport et de l'activité physique dans des domaines tels que la régénération urbaine, le tourisme et la cohésion territoriale, et de leur accorder la priorité dans le cadre de la politique de cohésion et des investissements liés à la facilité pour la reprise et la résilience;
39. invite la Commission à élaborer une méthode et des critères permettant de mesurer et de suivre les incidences sociales des projets à caractère sportif;
40. demande instamment à la Commission et aux États membres de mettre à jour et de publier régulièrement des données sur l'incidence économique du sport;

***Soutenir la transition vers un avenir durable et innovant***

41. souligne qu'il est nécessaire de garantir la durabilité environnementale lors des actions en faveur du développement du sport et de l'organisation d'événements sportifs;
42. insiste sur l'alignement du sport sur les principes du pacte vert pour l'Europe et sur sa contribution à l'éducation à l'environnement et au changement des comportements;
43. invite la Commission à établir des critères minimaux d'accessibilité, des normes de sécurité et des critères de durabilité pour les infrastructures sportives;
44. souligne l'importance de l'innovation et de la coopération intersectorielle dans le sport, en particulier dans le développement d'outils numériques permettant d'accroître la pratique d'une activité physique;
45. suggère à la Commission et à l'Institut européen d'innovation et de technologie de créer une communauté de la connaissance et de l'innovation (CCI) en matière sportive, afin de stimuler l'innovation et la résilience;
46. invite les institutions de l'Union à lancer un débat sur l'avenir du sport électronique et à présenter une étude sur ses incidences sociales et économiques;
  - o
  - o o
47. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres, ainsi qu'aux fédérations et organisations sportives européennes, internationales et nationales.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Le sport a la capacité sans égale d'amener des changements positifs et de transmettre des valeurs par-delà les frontières, ainsi que d'inspirer et d'unir les citoyens indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur origine ethnique, de leur religion, de leur parcours ou de leur statut socio-économique. La dimension éducative, culturelle et sociale du sport dépasse les frontières et touche toutes les régions du monde.

En outre, le sport représente un phénomène économique de plus en plus important, qui contribue de manière substantielle aux objectifs stratégiques de solidarité et de prospérité dans l'Union. Ainsi, le sport génère une valeur ajoutée de 279,7 milliards d'euros, soit 2,12 % du PIB de l'Union, et emploie près de six millions de personnes<sup>1</sup>.

Bien que la compétence de l'Union dans ce domaine se limite à soutenir et à coordonner les activités sportives, la mise en œuvre de sa politique des sports a contribué à une évolution fondamentale de la dimension européenne du sport et a produit des résultats tangibles.

Plus de dix ans après le mandat conféré par le traité de Lisbonne pour agir dans le domaine du sport, il est nécessaire de réfléchir à l'avenir de la politique des sports de l'Union et aux pistes envisageables pour l'avenir. Votre rapporteur estime que les institutions de l'Union doivent plus que jamais jouer un rôle moteur pour soutenir le secteur du sport au cours de la prochaine décennie. Cela implique de nouvelles perspectives en matière de gouvernance, le renforcement de la dimension européenne du sport et la préparation du sport aux défis à long terme tels que la reprise après la pandémie, l'innovation et les incidences sur l'environnement.

Pour toutes ces raisons, le présent rapport soumet des propositions et des recommandations concrètes pour le secteur européen du sport. Votre rapporteur a classé les actions envisageables en sept volets thématiques énumérés ci-après.

**Premièrement**, il est essentiel d'intensifier la coopération entre les institutions et de renforcer le dialogue avec les acteurs du monde du sport, afin de prendre des décisions éclairées dans ce domaine. À cet égard, votre rapporteur propose que la Commission supervise une coopération régulière, structurée et de haut niveau visant à élaborer des recommandations plus contraignantes pour la politique des sports de l'Union. Cette coopération devrait s'accompagner d'une nouvelle communication sur l'avenir du sport pour la prochaine décennie, qui devrait définir des objectifs et des orientations stratégiques.

Le Parlement européen a également un rôle clé à jouer dans la mise en place d'un cadre pour la tenue régulière de débats, la communication et la prise de décision. En outre, la politique des sports de l'Union doit être mieux coordonnée et acquérir une place plus importante. L'action de l'Union dans d'autres domaines, comme la santé, l'emploi, la jeunesse, l'éducation, le marché intérieur ou encore l'environnement, doit aussi profiter au sport.

---

<sup>1</sup> Mittag, J. & Naul, R. (2021), *La politique des sports de l'Union européenne: bilan et pistes pour l'avenir*, Parlement européen, étude pour la commission CULT – département des politiques structurelles et de cohésion, Bruxelles.

Votre rapporteur estime qu'en faisant explicitement figurer le sport dans l'intitulé du portefeuille du commissaire responsable, la Commission européenne donnerait plus de visibilité à cette thématique et signalerait clairement qu'il s'agit de l'une des priorités de l'Union. En outre, il conviendrait d'envisager la désignation d'un «coordinateur européen du sport», chargé de renforcer la coopération intersectorielle au sein des services de la Commission européenne ainsi que l'acquisition et le partage de connaissances sur les questions sportives.

**Deuxièmement**, votre rapporteur insiste sur la promotion d'un modèle sportif européen fondé sur des valeurs pour la prochaine génération. Ce modèle devrait s'appuyer sur la spécificité du sport et sur ses valeurs sociales, éducatives et culturelles essentielles. De nombreuses institutions, dont le Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne et le Conseil de l'Europe, mènent actuellement des discussions à ce sujet. Pourtant, malgré une forte volonté politique et un soutien important, les dix dernières années n'ont pas été marquées par un progrès substantiel vers la définition d'un modèle sportif. Le débat a notamment été parasité par des questions d'ordre lexical sur l'intitulé et n'a pas pu se concentrer sur le fond: quelles doivent être les caractéristiques saillantes de ce modèle, quelles sont les idées fortes et quelle est la meilleure manière de les promouvoir? Tant que la confusion et l'inaction domineront, les forces qui s'opposent à la dimension européenne du sport et cherchent à l'affaiblir ne pourront qu'en tirer profit. Le projet de «Super League» européenne en est un exemple frappant, heureusement tenu en échec pour l'heure par un fort rejet sur le continent.

En outre, toutes les institutions et toutes les parties prenantes doivent être disposées à reconnaître et à défendre les caractéristiques du sport européen qui le rendent aussi divertissant et populaire et lui permettent de rencontrer un tel succès, tout en préservant ses fonctions sociales et sociétales. Parmi ces caractéristiques figurent le mérite sportif, la solidarité et le caractère ouvert et équilibré des compétitions. Votre rapporteur estime qu'un engagement accru est nécessaire pour renforcer le sport grâce à une répartition des recettes plus équitable, qui contribuerait, de même que le financement public, au développement du sport de masse. Il faudrait notamment prévoir des programmes éducatifs et sociaux à destination des joueurs, des entraîneurs et du personnel sportif, ainsi que la construction d'équipements et d'infrastructures ouverts à l'ensemble de la société. Cette solidarité financière permettrait également de maintenir des compétitions moins rentables, comme les tournois de jeunes. Il est par ailleurs nécessaire de préserver la viabilité économique à long terme du sport professionnel, en améliorant la répartition financière entre les clubs afin de réduire les écarts de budget et de niveau.

Votre rapporteur rappelle que les institutions de l'Union, en particulier le Parlement européen, ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion de la démocratie, de la liberté, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme au moyen de la diplomatie sportive; ils devraient être plus actifs dans ce domaine, en particulier dans la politique extérieure de l'Union. Les pouvoirs publics ainsi que les fédérations et associations sportives devraient également tenir compte de ces valeurs lorsqu'ils attribuent l'organisation de grandes manifestations sportives.

**Troisièmement**, il est nécessaire de réévaluer les bonnes pratiques de gestion qui, outre les engagements traditionnels en faveur de l'intégrité, doivent comprendre des mesures progressistes en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'inclusion, en vue d'une meilleure représentation des différentes parties prenantes au sein des organes de décision. À cet égard, il convient d'agir concrètement pour la diversité organisationnelle et

l'inclusion. Votre rapporteur reconnaît la place centrale des fédérations sportives dans la gestion des différentes disciplines, tout en appelant de ses vœux une coordination plus étroite avec toutes les autorités et parties prenantes concernées, telles que les ligues, les clubs, les sportifs, le public et les bénévoles. Des efforts accrus en ce sens sont nécessaires pour garantir la démocratie, la transparence et la responsabilité.

Les athlètes sont au cœur de la pratique sportive. Ils méritent tout autant que les autres travailleurs européens le respect et la protection de leurs droits, dont la liberté d'expression et d'association, le droit à la santé, à la sécurité et à la non-discrimination ainsi que l'accès à des possibilités de double carrière. La pandémie a montré que, même si les manifestations sportives peuvent se dérouler sans spectateurs, les traditions des supporters sont une partie intégrante de l'expérience sportive. À cet égard, il importe de reconnaître le statut des organisations de supporters dans le sport et de les associer à la gestion de leur discipline.

Le sport est confronté à de graves problèmes éthiques menaçant son intégrité, tels que le trucage de matchs et le dopage, auxquels il convient de s'attaquer. Dans ce contexte, votre rapporteur souhaite que l'Union signe et ratifie sans délai la convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives. Le dopage constitue une menace grave pour la jeunesse et la société, qui touche non seulement les sportifs professionnels, mais aussi les amateurs. On assiste depuis quelques années à une intensification du trafic et de l'utilisation de stéroïdes et d'autres substances illicites, mais faciles à se procurer. Le soutien apporté aux programmes d'éducation et de prévention répond en partie aux problèmes d'intégrité sportive, mais il faut une coopération transnationale systématique entre toutes les parties prenantes, y compris les autorités et institutions publiques, les services répressifs, les entreprises privées, les sportifs et le public. L'Agence mondiale antidopage (AMA) et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD) travaillent en ce sens.

Votre rapporteur se félicite également de tous les progrès accomplis en matière de transparence et de responsabilité sur le marché des transferts de joueurs, ainsi que des nouvelles réglementations concernant les agents de footballeurs, dont on pourrait envisager d'étendre la portée.

**Quatrièmement**, l'un des meilleurs atouts du sport est sa faculté à rassembler les gens et à faciliter l'intégration, en particulier celle des personnes moins favorisées. Pour atteindre ces objectifs, le sport devrait être sûr et accessible à tous sans exclusive. Votre rapporteur souligne l'importance de l'inclusion sociale de toutes les catégories marginalisées de la population, comme les réfugiés. Le sport encourage les citoyens européens à prendre une part active au sein de la société et favorise un sentiment d'intégration.

Malheureusement, le sport a aussi sa face sombre: la discrimination, le harcèlement, la violence et les discours de haine restent des fléaux graves, contre lesquels les pouvoirs publics et les organisations sportives devraient lutter activement, dans les enceintes sportives comme en ligne. Un autre problème qui ronge le sport concerne les mineurs victimes de mauvais traitements psychologiques et physiques ou d'abus sexuels. Il faudrait faire particulièrement attention aux jeunes sportifs originaires de pays en développement, qui ont quitté leur famille et leur pays tôt et sont donc extrêmement vulnérables. Les organisations sportives devraient notamment les soutenir et leur apporter une aide juridique.

Votre rapporteur souhaite encourager les activités sportives et les compétitions réunissant des

personnes présentant un handicap mental ou physique, notamment en leur offrant un accès égal au sport et en assurant le financement et la couverture médiatique des manifestations sportives auxquelles elles participent. La pratique sportive et l'activité physique sont également essentielles pour favoriser un vieillissement actif. En ce qui concerne le sport féminin, malgré d'importantes avancées, les écarts subsistent avec le sport masculin et des problèmes d'égalité et d'équilibre entre les hommes et les femmes demeurent au niveau des instances administratives. Toutes les institutions, fédérations et organisations sportives doivent redoubler d'efforts pour promouvoir le sport féminin et la place des femmes dans le sport. À cet égard, votre rapporteur attend avec intérêt les recommandations du groupe de haut niveau de l'Union sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans le sport.

**Cinquièmement**, compte tenu des problèmes croissants d'obésité et d'inactivité, en particulier chez les jeunes, votre rapporteur suggère de multiplier les activités physiques, y compris périscolaires, dans les établissements d'enseignement. En Europe, les jeunes passent environ douze à treize ans dans le système scolaire; l'un des principaux objectifs de cette période devrait être de faire adopter des habitudes de vie saines. Des investissements supplémentaires sont nécessaires dans les installations sportives scolaires, afin de garantir des conditions propices à la pratique sportive en toute sécurité.

Il faut se réjouir des initiatives et campagnes encourageant l'activité physique, telles que la Semaine européenne du sport, #BeActive, HealthyLifestyle4All (un mode de vie sain pour tous) et LifeLong Physical Activity (l'activité physique tout au long de la vie), qui devraient être davantage soutenues. Pour continuer sur la lancée de ces belles réussites, votre rapporteur propose de mettre en place un réseau d'ambassadeurs du sport, composé de sportifs reconnus et respectés qui serviront de modèles aux citoyens de l'Union.

L'apprentissage tout au long de la vie est important dans le domaine du sport, non seulement pour les sportifs qui souhaitent se reconvertir à l'issue de leur carrière, mais aussi pour le personnel sportif. C'est pourquoi les lignes directrices de l'Union sur la double carrière des sportifs et les initiatives ciblées de reconversion devraient être étendues à l'ensemble du personnel sportif.

Il est également important de rappeler que les bénévoles facilitent le bon déroulement de nombreuses manifestations sportives. Votre rapporteur tient à mettre en valeur l'importance de leur contribution et estime qu'ils devraient bénéficier d'une forme officielle de validation des compétences et de l'expérience qu'ils acquièrent dans ce contexte.

**Sixièmement**, votre rapporteur souligne qu'il est essentiel d'assurer une reprise forte et inclusive post-COVID-19 au profit du sport et de la société. L'année écoulée a été extrêmement difficile pour le secteur du sport, qui a été l'un des plus durement touchés par la pandémie. Le sport professionnel comme le sport de masse ont subi un préjudice économique considérable, notamment l'effondrement de leurs recettes du fait de l'annulation ou de la tenue à huis clos de nombreuses manifestations. De multiples clubs sportifs, en particulier au niveau local, ont vu leur survie menacée, étant donné qu'ils sont essentiellement gérés par des bénévoles et fonctionnent donc sans aucune réserve financière. À cet égard, votre rapporteur propose des mécanismes de soutien concrets pour redresser le secteur du sport. En particulier, celui-ci devrait occuper une plus grande place dans les programmes de la politique de cohésion et bénéficier d'une part plus importante des financements, non seulement au titre de la politique de cohésion, mais aussi dans le cadre de la nouvelle facilité pour la reprise et la

résilience.

Par ailleurs, il convient de souligner que le programme Erasmus + pour la période 2021-2027 bénéficiera d'un budget beaucoup plus élevé, dont 1,9 % est consacré au sport, ce qui permettra de financer davantage de projets. Cela constitue bien sûr un progrès, mais votre rapporteur estime que, compte tenu de l'importance socio-économique du sport, toute future révision du programme devrait accorder la même considération budgétaire au sport qu'aux autres priorités, telles que la jeunesse et la culture. Il est de la plus haute importance de financer davantage le sport au moyen d'actions préparatoires et de projets pilotes, qu'il est nécessaire de multiplier, car ils présentent un bilan positif: ainsi, la version actuelle du programme Erasmus + couvre désormais les échanges et la mobilité des entraîneurs et du personnel sportif.

Il serait judicieux d'évaluer les retombées sociales de ces initiatives de manière plus fiable et cohérente, ce qui fournirait des données essentielles pour la sélection des projets sportifs financés par l'Union. Votre rapporteur propose donc d'établir une méthode d'évaluation commune. En outre, il est nécessaire de mettre régulièrement à jour les données sur l'incidence économique du sport et de les publier, afin de mener une politique des sports fondée sur des informations fiables.

**Septièmement**, votre rapporteur estime que le sport devrait soutenir la transition vers un avenir durable et innovant. À cet égard, il incombe aux organisations sportives de promouvoir l'écologie dans le domaine du sport, en adaptant leurs politiques aux objectifs européens en matière de climat et d'environnement, notamment ceux fixés dans le pacte vert pour l'Europe. En outre, le sport n'est pas uniquement un secteur de l'économie, qui doit s'efforcer de réduire sa propre empreinte carbone; c'est aussi un moyen formidable d'inculquer le respect de l'environnement et de provoquer des changements de comportement. Cela est particulièrement visible lors de l'organisation d'événements sportifs et dans le secteur du tourisme sportif.

Les technologies modernes jouent un rôle crucial dans tout le monde du sport, qui englobe le recrutement et l'entraînement des athlètes, l'analyse de leurs performances, l'expérience vécue par le public, les relations avec les médias, la gestion des organisations, les incitations à faire du sport et de l'activité physique, la protection de l'intégrité du sport ou encore la lutte contre le trucage de matchs et le dopage. C'est pourquoi les investissements dans l'innovation et la technologie devraient être considérés comme une priorité essentielle pour la viabilité à long terme du secteur du sport. Votre rapporteur recommande la création d'une communauté de la connaissance et de l'innovation (CCI) en matière sportive, afin de stimuler l'innovation et la résilience. En outre, compte tenu de l'intérêt croissant pour le sport électronique, en particulier parmi les jeunes générations, votre rapporteur estime qu'il est nécessaire de mener une étude sur les effets socio-économiques de cette pratique.

**En conclusion**, votre rapporteur est d'avis que de grands progrès ont été accomplis et que de nombreuses tendances positives sont visibles dans le domaine de la politique des sports de l'Union. De multiples recommandations issues des deux précédents rapports du Parlement européen, qui datent de 2012 et 2017, ont été mises en œuvre: citons parmi les exemples de succès la création de la Semaine européenne du sport, la mobilité des entraîneurs et du personnel sportif, les évolutions positives en matière de gouvernance, mais aussi la réforme du système de transfert de joueurs.

Toutefois, il est essentiel d'accorder davantage d'importance au sport, quel que soit le niveau, et de progresser en adoptant les propositions concrètes et les nouvelles mesures proposées dans le présent rapport. L'Union européenne n'est pas un simple marché économique: elle promeut aussi des valeurs qui s'appliquent au monde du sport, telles que la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité, la diversité et la solidarité. Ces valeurs sont souvent mises à mal et il sera nécessaire de les défendre en nous affirmant davantage et en jouant plus collectif. Les propositions formulées par votre rapporteur font la part belle à la dimension européenne du sport, qui devrait transmettre ces principes fondamentaux et apporter une valeur ajoutée grâce à ses retombées sociales, éducatives et économiques profitant à tous les citoyens. La balle est aujourd'hui dans notre camp: montrons-nous à la hauteur de l'enjeu.